



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### soins et maintien à domicile

Question écrite n° 75956

#### Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la nécessité d'assurer la pérennité des services de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées dans l'arrondissement de Châteaubriant, et plus spécifiquement dans les cantons de Guéméné Penfao, Blain, Rougé, Nozay, Châteaubriant, Nort-sur-Erdre où de nombreuses places ne sont pas budgétisées alors que les besoins sont importants, et lui demande de débloquent les crédits nécessaires pour assurer le lancement du nouveau service de soins à domicile du canton de Derval. Au regard du dévouement et de l'action exemplaire du personnel de ces centres de soins, le Gouvernement entend-il répondre à leurs besoins de financement, ce qui est indispensable pour assurer la pérennité et le développement de ces actions au bénéfice des personnes âgées.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Hunault](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (6<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 75956

**Rubrique :** Personnes âgées

**Ministère interrogé :** affaires sociales, travail et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 mai 2002, page 2449